

REGLEMENT LOCATION SAISONNIERE



1. Propriété :

La propriété de location saisonnière est située à
Commune de SAINTE LUCIE DE PORTEO VECCHIO, 20144 Corse du Sud
La Testa, résidence VARDIOLA, lot 5

La plupart des GPS reconnaissent l'adresse VARDIOLA ou TESTA

La propriété est entièrement meublée et comprend le matériel de cuisine pour 6 personnes
(Voir liste téléchargeable sur le site internet (www.locationcorsesud.com))

2. Partie locataire :

La partie locative comprend l'intégralité des pièces de la maison en dehors d'un grenier
situé à l'étage.

3 Occupation maximale :

Le nombre maximum d'hôtes autorisés est limité à **6 personnes adultes**

4 Modalités du bail :

Le bail de location saisonnière débute à **16 heures** du premier jour et se termine à **11 heures** du dernier jour.

Le non-respect de l'heure de départ entraîne l'application d'une pénalité de 50 € par heure de dépassement.

5 Règlement de location :

Le locataire veillera

- à ne pas troubler anormalement la quiétude des avoisinants, bruits intempestifs, odeurs, fumée de barbecue et stationnement gênant de véhicule(s).
- à ne pas allumer de barbecue en dehors des zones protégées contre le risque d'incendie et notamment dans le jardin.
- à ne pas jeter de mégots dans les espaces verts.

- à vider les poubelles et à les déposer dans les containers destinés à cet effet situés à l'entrée de la résidence.
- à remplacer les éléments verriers ou accessoires de cuisine ou de table détériorés ou perdus.

6. Accès :

L'hôte s'engage à permettre au propriétaire, ou toute personne désignée par lui, d'accéder à la propriété afin d'effectuer des réparations, inspecter la propriété en cas d'urgence.

Le propriétaire s'engage à exercer son droit d'accès à la propriété de manière raisonnable en prévenant l'hôte au moins 1 heure avant son arrivée, sauf en cas d'urgence.

7. Stationnement :

Il est possible de stationner au maximum deux véhicules sur la parcelle privative. Le stationnement dans l'allée est interdit. L'accès est difficile aux véhicules surbaissés.

8. Tarifs et frais de location :

Caution – dépôt de garantie

Option A : Une caution financière est facturée à des fins de préservation des biens et sera remboursée dans un délai de 8 jours à compter de la date de départ, pour autant qu'aucune déduction en soit effectuée en raison de

- Dégâts causés à la propriété ou au mobilier,
- Saleté ou désordre nécessitant des heures de ménage supplémentaires
- Tout autre coût encouru par le Propriétaire en raison du séjour de l'Hôte.

Option B : Aucun versement de caution n'est sollicité.

Si la propriété louée paraît sale ou endommagée lors de l'arrivée, l'Hôte s'engage à en informer immédiatement le Propriétaire ou son représentant sur place.

L'option retenue qui s'applique a présent contrat est l'option [] A [X] B

Tarif de location :

Le prix de la location doit être réglé en intégralité au plus tard à la Date d'arrivée.

Réservation

Après avoir obtenu une confirmation écrite des dates de disponibilités par le gestionnaire, L'Hôte verse à la réservation une somme représentant 30% du montant global des frais de location.

9. Politique d'annulation :

Si l'hôte souhaite annuler la réservation la caution sera remboursée à hauteur de

1. Intégralement si l'annulation a lieu 90 jours avant la Date d'arrivée.
2. 50 % si l'annulation a lieu 31 jours avant la Date d'arrivée
3. Conservée intégralement, si l'annulation a lieu 30 jours la Date d'arrivée

Cette clause ne s'applique pas dans le cas d'une réservation par un site gestionnaire; ex Airbnb.

Le propriétaire se réserve également le droit d'annuler le séjour de l'Hôte, **si l'intégralité** du règlement des frais de location n'est pas effectif avant le 31eme jour précédant la date d'arrivée.

Dans ce cas l'annulation sera actée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Hôte et la caution sera conservée à hauteur de 50% des sommes versées.

Cette clause ne s'applique pas dans le cas d'une réservation par un site gestionnaire; ex Airbnb.

10. Assurances :

Nous encourageons le locataire à souscrire une police d'assurance voyage en cas de circonstances imprévues, d'accidents ou tout autre problème risquant d'empêcher l'Hôte de voyager ou de respecter les termes de ce contrat.

11. Paiement :

Les méthodes de paiement suivantes sont acceptées :

- Chèque bancaire à l'ordre de Pascal GROSS
- Virement bancaire
- Compte PayPal.

COMMENT ACCEDER A VOTRE LIEU DE VILLEGIATURE

Numéro de téléphone gestionnaire du présent contrat

06.86.44.28.12 Pascal GROSS

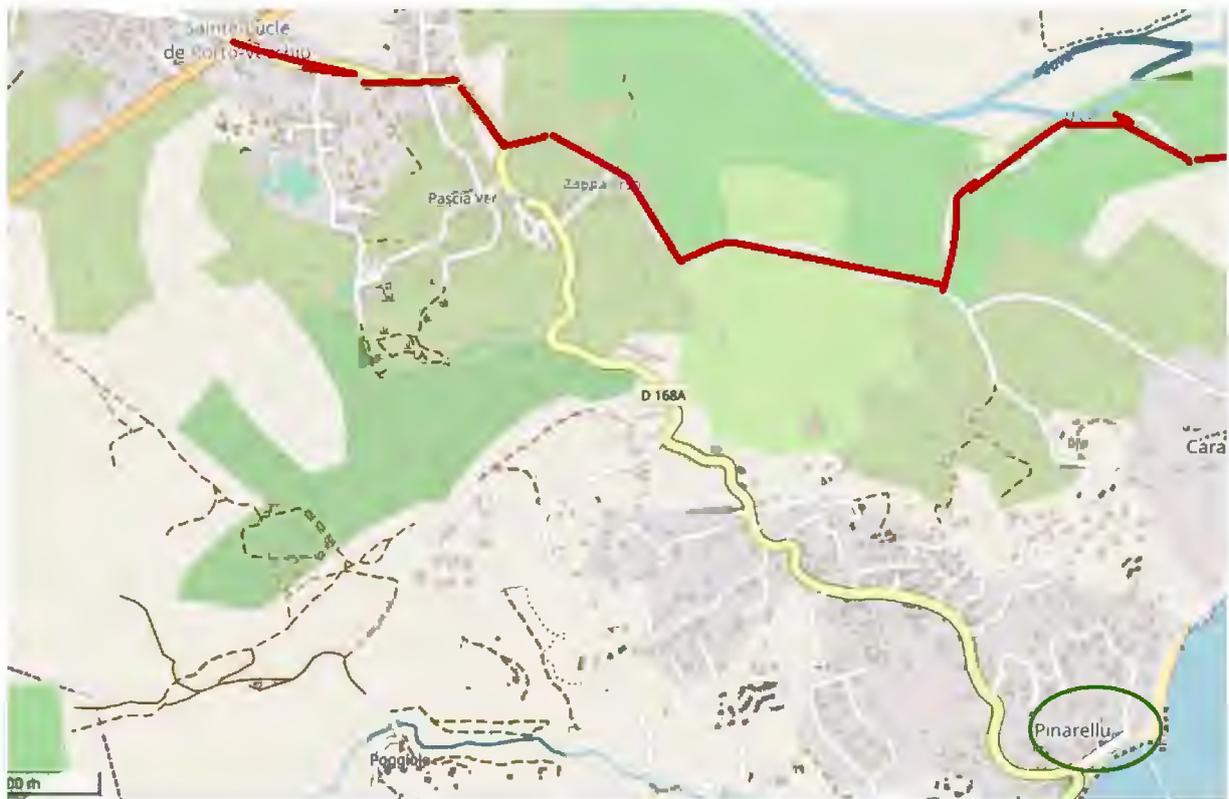
Numéro de téléphone correspondant sur site

06.09.94.28.92 Mr BESSON

Adresse mail de correspondance : expertbat4@outlook.fr

Référence : Location VARDIOLA 1

Plan d'accès à la résidence :



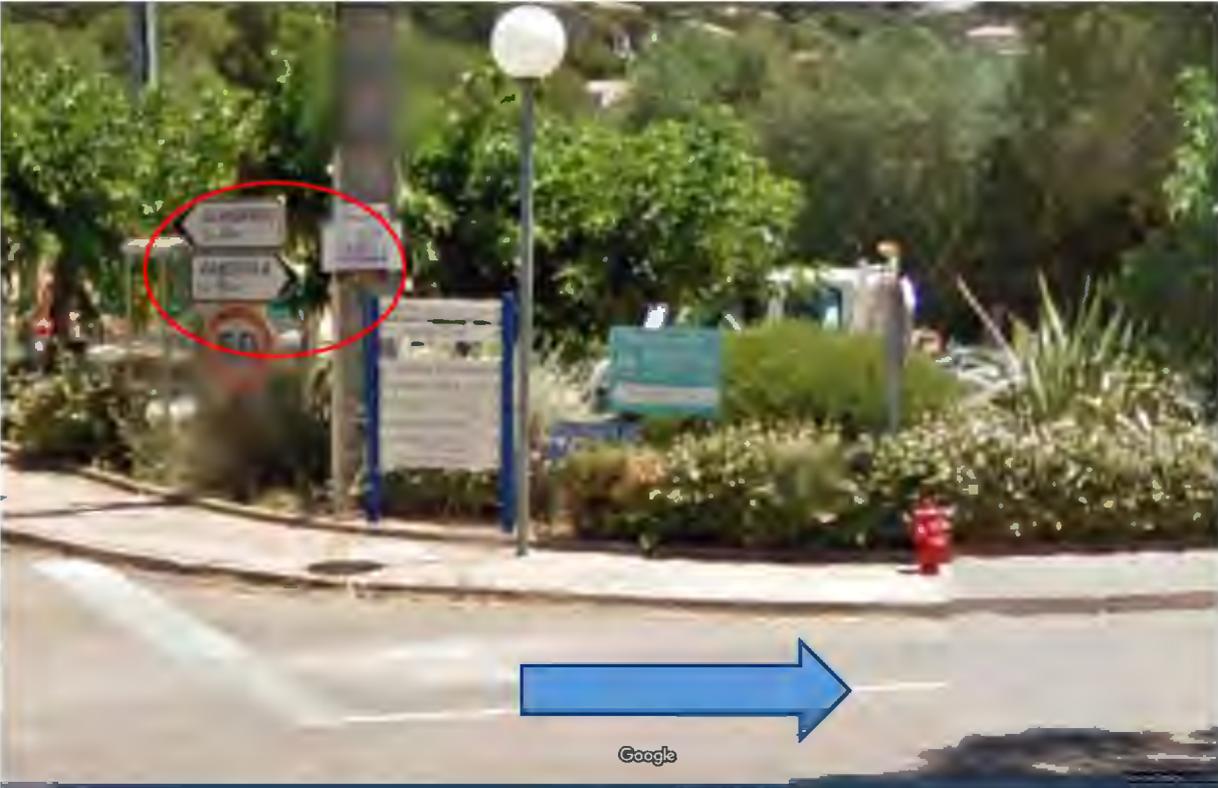
Dans le village de SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO, au feu à droite en venant de PORTOVECCHIO ou à gauche en venant de FIGARI BASTIA BONIFFACIO SOLENZARE (direction mairie, poste, syndicat de tourisme.)



Prendre la D186 après le restaurant Chez Didier et Restaurant de poisson prendre à gauche direction Caramentinu TESTA



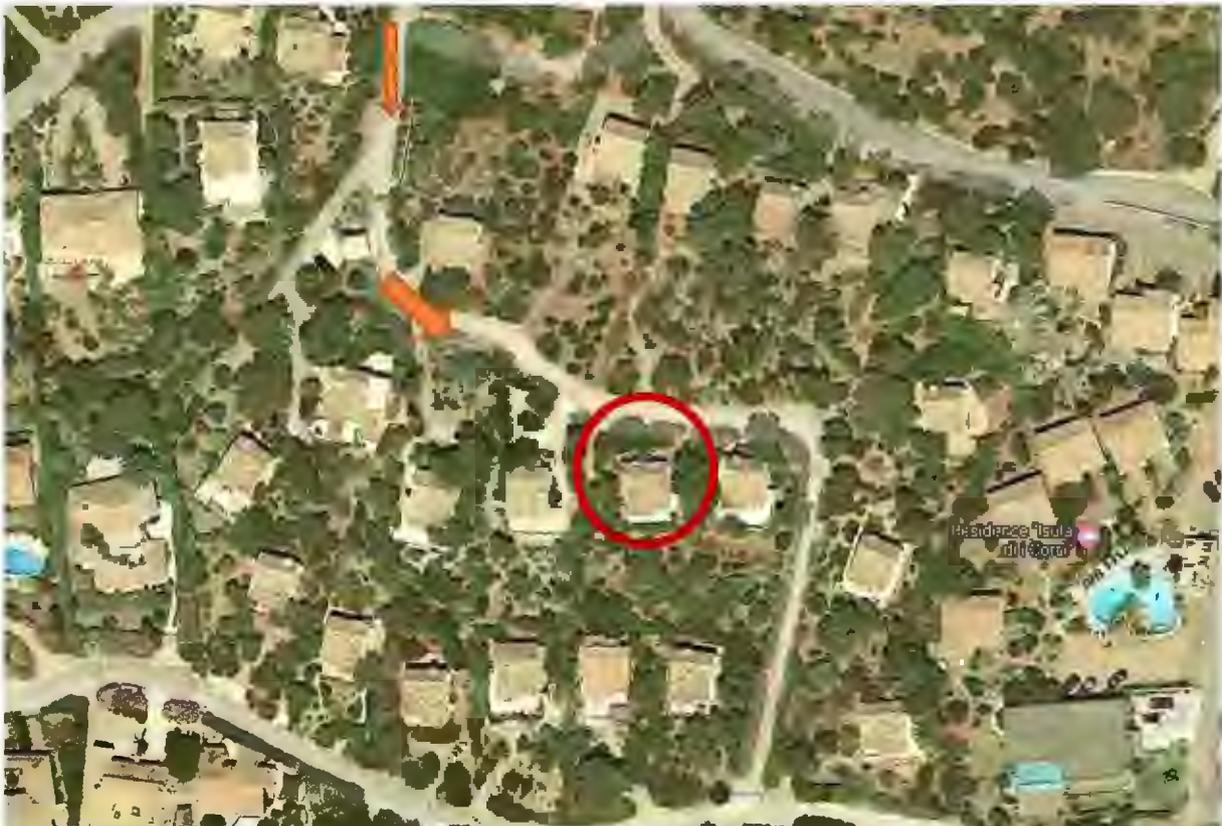
Faire environ 4 km et à droite prendre VARDIOLA avant le parking des containers



A l'entrée de la résidence VARDIOLA (1), à droite en quittant la route communale, descendre environ 400 ml.



Prendre le chemin de terre privé à gauche de la patte d'oie (passer devant le transformateur), troisième accès sur la droite (accès délimité par un caniveau).





PRENDRE A GAUCHE ET PASSER DEVANT LE TRANSFORMATEUR



COMMENT ACCEDER A LA MAISON



La boîte "clés" est fixée sur le mur de la façade arrière , sous le groupe de climatisation



- 1) baisser le cache noir
- 2) aligner les molettes sur le code qui vous a été communiqué.
- 3) baisser le crochet noir
- 4) ouvrir la boîte et prenez les clés

Vous trouverez un trousseau de **TROIS** clés, l'une ouvre la porte de la cuisine en façade arrière et la baie donnant sur la terrasse en façade sur mer.

La deuxième ouvre le local annexe (réfrigérateur, lave linge et micro ondes).

La troisième ouvre le local sous la paillasse carrelée (accès bouteilles de gaz)



<----- Porte d'entrée



Porte local annexe ----->



Local sous paillasse UNIQUEMENT en cas de changement de bouteille de gaz

En cas d'urgence, le compteur d'eau est accessible sous la dalle de béton gravillonné.

LES EQUIPEMENTS INTERIEURS



Logiquement l'électricité ne sera pas coupée mais en cas de nécessité le compteur se trouve dans la placard de la chambre du rez-de-chaussée. Des plombes sont disponibles en cas de court-circuit.



La climatisation est située au dessus-de la mezzanine et elle se commande par télécommande dissociée.



- 1) MARCHE ON ARRET OFF
- 2) Réglage de la température
- 3) appuyer sur la touche ECONO
- 4) appuyer sur la touche CONFORT

La climatisation ne s'utilise que portes et fenêtres fermées et portes intérieures ouvertes.*

Le réglage différentiel entre température ambiante extérieure et celle désirée ne doit pas dépasser -9 degré.

La télévision est accessible dans la chambre de l'étage



La réception n'est que satellitaire

Les chaînes sont donc limitées au chaînes française de grande écoute.



Télécommande Téléviseur LG - uniquement pour connecter l'appareil



Télécommande module TELSAT - permet de connecter le satellite et de sélectionner les chaînes.

Local annexe : Réfrigérateur congélateur - micro-ondes et
Lave linge à disposition



Four et gaziniere au gaz propane - allumage électronique



Lave vaisselle 12 couverts



Un barbecue est mis à disposition des hôtes.

Son utilisation est réglementée compte tenu des risques d'incendie. L'utilisation doit s'effectuer sur une zone sécurisée, terrasse ou gravier en façade arrière.

IL EST INTERDIT DE L'UTILISER DANS LE JARDIN;

Il doit être nettoyé ainsi que les grilles de cuisson afin de pouvoir être utilisé par les hôtes à venir..



La radio est située dans le séjour à côté de la cheminée. Elle ne doit pas être déplacée.

GESTION DES DECHETS

Les poubelles doivent être déposées dans le local à l'entrée de la résidence. Le verre, le carton et les plastiques seront déposés dans les containers situés à l'angle de la route d'accès à la résidence.

Chaque hôte devra procéder aux dépôts de ses déchets ménagers . Nous vous mettons en garde contre le fait de laisser traîner des denrées alimentaires au sol compte tenu de la grande quantité de fournitures présentes sur le site.

Nous vous souhaitons un excellent séjour à VARDIOLA